

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 avril 2018**

L'An **DEUX MIL DIX-HUIT**, le **VINGT-QUATRE AVRIL** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le 18 avril, en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LUTZ, Maire.

Etaient présents : Mme M. LUTZ, Maire,  
Mmes M. FROSSARD, (à partir du point n°3), C. GUENOT, M. JUILIEN, MM. M. CORBOZ, M. COUTIN, S. RECOQUE Adjointes,  
Mmes B. BELLIARD, M. CHAMPION, J. CORRE, C. JULLIARD, L. LITTOZ, M. MADDALENA, MM. N. BALMONT, M. BERTON, JP. LITTOZ-MONNET, J. MERILLON, M. MILLET-URSIN, N. SALLAZ, M. VINCENT

Etaient excusés : Mme M. FORESTIER a donné procuration à M. M. MILLET-URSIN  
Mme M. FROSSARD a donné procuration à Mme M. JUILIEN (jusqu'au point n°2 inclus)  
Mme L. GODENIR a donné procuration à M. N. BALMONT  
Mme F. ZINGER a donné procuration à M. C. GUENOT  
M. D. BLAMPEY a donné procuration à M. M. COUTIN  
Mme J. DELANNOY, MM. JP. BAUDRANT, JL. RAVELLI

Secrétaire de séance : M. JP. LITTOZ-MONNET



## SEANCE ORDINAIRE - ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 avril 2018
- 2- Convention de financement et de solidarité pour le développement du service public
- 3- Convention d'entente pour la mutualisation du service de restauration collective et de portage à domicile
- 4- Questions diverses



### 1 – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2018

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

## **2 – Convention de financement et de solidarité pour le développement du service public**

En milieu rural les chefs-lieux de canton assurent, souvent seuls, la charge de services publics au profit de l'ensemble de leur territoire. Afin de compenser cette charge l'Etat attribue notamment une dotation « Bourg-Centre » dans le cadre de la DGF.

Depuis quelques années ces communes connaissent de plus en plus de difficultés structurelles de financement comme les autres collectivités, liées à des décisions nationales, tel la baisse des dotations, la suppression progressive de la taxe d'habitation dont on ne connaît pas précisément à ce jour les modalités de compensation et leur pérennité ou les transferts de compétences non-compensés.

Or, ce qui n'est plus compensé par des dotations de l'Etat l'est pas la fiscalité des habitants de la ville-centre. Les usagers ne peuvent pas en effet supporter raisonnablement le coût réel de services publics structurellement déficitaires comme peuvent l'être le sport, la culture ou encore la petite-enfance.

Par ailleurs, la charge correspondant à ces services d'intérêt supra-communal est de plus en plus lourde. Aujourd'hui elle met en péril la capacité de la commune de Faverges-Seythenex, à continuer à accompagner le milieu associatif dans ses objectifs de proposer des activités de loisirs, de développement personnel, sociaux et éducatifs.

Cette situation amène progressivement les villes-centre à se tourner logiquement vers un financement par les autres collectivités dont les habitants profitent des services sans y contribuer financièrement par leurs impôts.

Suite à la démarche d'explication de la situation entreprise par Faverges-Seythenex auprès des conseils municipaux, les nouvelles modalités de la participation financière demandée aux communes sont formalisées dans une convention.

Le principe est de prendre en charge les frais de fonctionnement directement liés aux services à vocation supra-communale. Les charges support et de gros entretien, réparation, extension, création, rénovation, restent à la charge de la ville-centre. Ce coût de fonctionnement est calculé à l'usager et seul 40% de ce coût est demandé aux communes.

Par ailleurs la commune de Doussard se verra reverser la quote-part concernant l'utilisation de ses propres équipements par les autres communes.

Mme le Maire rappelle que suite à l'accord donné sur les principes de cette convention par le conseil municipal le 11 avril dernier, la commission des finances s'est réunie le 19 avril. Au cours de celle-ci les dernières précisions demandées par élus ont été apportées par la commune de Faverges-Seythenex.

M. RECOQUE souligne que la commune de Faverges-Seythenex a toujours eu une politique de fort subventionnement des associations contrairement à Doussard. Il s'interroge sur le maintien de cette politique.

Mme le Maire répond qu'elle ne peut parler pour la ville-centre. Cependant elle informe que les associations ont été réunies dernièrement par la municipalité de Faverges-Seythenex afin de leur faire part des difficultés financières et des nouvelles modalités de financement mobilisées auprès des autres communes. Elle explique que les associations ont compris la position de la commune et la soutiennent dans sa démarche.

M. COUTIN rappelle qu'il n'y a pas pour l'instant de tarifs différenciés pour les autres communes et quid des extérieurs au canton.

A ce sujet Mme le Maire relit le courrier du Maire de Faverges-Seythenex en date du 9 avril 2018 qui confirme la future application des majorations de tarifs dès septembre 2018 pour les usagers extérieurs dont la commune n'aura pas acceptée la convention.

M. COUTIN lit une déclaration :

*« Ce soir, je répéterai simplement ce que j'ai déjà dit à la commission finances de jeudi dernier. Tout d'abord, si j'étais vraiment procédurier, je demanderais l'annulation de ce conseil puisque les pièces jointes ne nous ont pas été adressées 5 jours francs avant ce conseil conformément à la réglementation.*

*Je ne le ferais pas, car sur les 2 points essentiels abordés ce soir il y en a un qui ne pose pas de problème particulier, il s'agit de la convention d'entente communale entre Faverges-Seythenex et Doussard sur la restauration collective.*

*Par contre sur la seconde convention « de financement et de solidarité pour le développement du service public » continue de poser de nombreuses questions.*

*Je ne reprendrai pas le débat de savoir si une participation communale au fonctionnement d'un service public administratif facultatif organisé par une autre commune est bien justifiée ?*

*Sur ce sujet pas de doute, pour permettre à nos concitoyens, d'utiliser tous les services des communes de la CCSLA au même prix que celui de la commune « organisatrice » la réponse a été unanime pour accéder à cette demande.*

*Par contre, il s'agit ce soir d'autoriser Madame le maire à signer une convention dont la justification ne me semble pas être autorisée par les textes, et de plus discutables car elle manque de clarté.*

*De plus, elle nécessite préalablement que les associations concernées se soient prononcées sur les tarifs qu'elles consentiront à leurs adhérents non-résidents sur FS.*

En conséquence, je vous propose de retirer cette délibération de l'ordre du jour :

- dans l'attente d'une réponse de la préfecture suite à la délibération de la commune de Lathuile,
- dans l'attente de la fixation des nouveaux tarifs par les associations concernées
- dans l'attente d'une nouvelle convention plus claire et conforme aux textes en vigueur »

Mme le Maire considère que les raisons avancées par M. COUTIN sont de simples manœuvres dilatoires, les principes et la question de cette convention ayant été largement débattus lors des conseils municipaux précédents et lors des différentes commissions finances. Elle rappelle que cette convention est conclue pour un an d'une part, et peut être dénoncée chaque année d'autre part (article 11 de la convention).

M. MILLET-URSIN estime que la 1<sup>ère</sup> année devra être mise à profit pour examiner attentivement le fonctionnement de la convention.

Mme JULLIARD juge que les montants de participation demandés sont énormes.

M. LITTOZ-MONNET demande une réunion d'évaluation avant le 30 avril de chaque année pour pouvoir, si nécessaire, dénoncer la convention dans le délai contractuel.

M. VINCENT indique que la convention prévoit une commission paritaire qui concourt à cette évaluation.

Accord du Conseil (Vote : Pour 16 / Contre 6 / Abstention 2).

Arrivée de Mme FROSSARD

### **3 – Convention d'entente pour la mutualisation du service de restauration collective et de portage à domicile**

La commune de Faverges-Seythenex possède actuellement une cuisine centrale avec une réserve de capacité de production importante. La commune de Doussard quant à elle réfléchit depuis quelques années, dans une logique de rationalisation et de mutualisation, à permettre d'augmenter la performance de son service de restauration tout en faisant des économies.

Les deux communes partagent les mêmes valeurs de qualité du service public de restauration assurée en régie.

L'opportunité de plusieurs départs à la retraite au sein du groupe scolaire de Doussard à court et moyens termes permet d'envisager une entente entre les deux communes.

Le coût du repas en restauration scolaire, confectionné et livré en liaison chaude, serait fixé au 1<sup>er</sup> septembre 2018 à 3,70 €. Pour le portage à domicile destiné aux personnes âgées ou personnes à mobilité réduite, livré en liaison froide, le tarif serait fixé à 7,35 €.

Le passage en liaison froide pour le portage à domicile devra s'accompagner d'une action de communication auprès des personnes âgées.

Accord du Conseil.

Départ de M. COUTIN

### **4 – Questions diverses**

- Signalétique du projet Pole Lacustre : suite au travail effectué au sein des groupes de brainstorming animés par TELOA, Mme le Maire sollicite les élus afin d'arrêter un choix entre les différentes propositions. Après un échange riche et créatif le choix retenu est : Matériaux : tube métallique / RIS : mats croisés / Portes d'entrées : tubes croisés et voile pointe en haut / Totem XL : un mixte entre tubes unis et sérigraphiés. Les nouvelles propositions revues et corrigées par TELOA seront transmises aux élus pour décision finale.

Départ Mme LITTOZ puis M. BERTON

- Etude sur les inondations liées à l'Eau Morte : le résultat prévu en mars, la Communauté de communes en charge de l'étude CSLA sera relancée
- Compteurs LINKY : Mme le Maire demandera à ENEDIS de venir faire une présentation au Conseil.
- Voirie : M. VINCENT signale un trou à l'angle de la route de la Bornette
- Marathon : Mme le Maire relaye auprès des élus bénévoles les remerciements de l'organisation pour leur implication.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 21h36**



Fait à DOUSSARD, le 25 avril 2018

Le Maire,